Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session du 10 février 2022 Rapport 01-003 Protection de l'enfance

Intervention de Franck LAMAS

Conseiller départemental de Pau 1 Au nom du Groupe de la Gauche départementale

M. le Président, mes chers collègues,

Vous le savez, hier, nous étions nombreuses et nombreux réunis devant l'Hôtel du Département, puis devant la Mairie, avant de terminer devant l'inspection d'académie, pour soutenir la cause des Mineurs Non Accompagnés.

Je recontextualise rapidement : aujourd'hui, à Pau, nous comptons plus d'une vingtaine de jeunes mineurs non accompagnés, MNA, plus précisément 22 garçons et 1 fille, vivant à la rue et étant déscolarisé. Leur tort ? Celui d'être étranger, et d'être considéré comme majeur, eux qui revendiquent au contraire leur minorité.

Le principe est aussi simple que cruel : les jeunes qui arrivent en France, après un parcours interminable et dangereux, doivent se soumettre à une évaluation sociale sur leur récit de vie. Le tri débute alors : ils sont alors reconnus mineurs et sont hébergés, ou sont présumés majeurs et remis à la rue. Ils peuvent alors former un recours devant le juge des enfants pour la reconnaissance de leur minorité, mais celui-ci n'est pas suspensif.

C'est par exemple le cas de Gabriel, mis à la rue à 16 ans et demi en mai 2021, et qui aura passé huit mois à la rue, à Pau, à galérer et à chercher son salut au 115... huit mois dehors, à 16 ans.

Ils restent à la rue, en France, sur la base d'une simple *présomption* de majorité. Ils restent à la rue, à Pau, car on ne les a pas crus. Car on ne leur fait pas confiance. Ils restent à la rue car ils sont soupçonnés d'être majeurs, car leur discours est parfois trop clair est donc peut-être appris par cœur, ou parfois au contraire trop obscure et donc pas suffisamment clair pour être honnête. Bref, tous les prétextes sont bons, mais au final, le résultat est le même : ils restent à la rue.

Ces jeunes sont déprimés, sont fatigués, sont cassés. Il est impossible que leur discours ne vous brise pas le cœur. Après avoir fui la violence, la guerre, les discriminations, les risques de mort ou de torture, ils ne trouvent ici que la faim, le froid des longues nuits d'hiver, l'effroi des lendemains incertains, l'insécurité de la rue, ils se confrontent aux préjugés, aux stigmatisations, aux barrières de la langue et parfois aux barrières de l'inhumanité, celle de l'indifférence.

Fin 2021, le Département a pris en charge 473 mineurs, des jeunes qui ont donc été reconnus mineurs, sur 2 050 enfants hébergés.

Cependant, en novembre 2021, 50 nuitées ont été assurées par les hébergeurs solidaires, c'est-à-dire 1 sur 6! Et encore davantage en décembre.

Depuis quelques mois déjà, les hébergeurs et bénévoles de Humanité Solidaire 64 alertent sur cette situation, dénonçant une hausse soudaine et importante du nombre de mineurs mis à la rue par le Conseil Départemental, environ 60% en seulement une semaine en décembre dernier. Cela n'est pas dû au hasard ou à une période complexe. Cela est la résultante de choix politiques, de décisions politiques.

Et la situation est d'autant plus alarmante, quand on connaît observe les décisions rendues par la justice : 7 jeunes sur 10 sont finalement reconnus mineurs par les juges !

Autrement dit, 70% de ces décisions de justice désapprouvent l'évaluation menée sur ces jeunes, et confirment leur minorité.

Cela signifie que durant cette période de recours, nous avons abandonné à la rue des jeunes mineurs déscolarisés.

On me rétorquera assurément que, les recours n'étant pas suspensifs, « c'est du ressort de la loi, et donc de l'État ». C'est ce que j'entendais encore hier matin à la radio.

C'est amusant : en décembre, nous nous sommes confrontés à un lever de bouclier lorsque nous avons dénoncé la politique profondément antisociale d'Emmanuel Macron. À présent, sur la question des MNA, il s'agit de la faute de l'État, autrement dit du Gouvernement actuel, qui ne prend pas à sa charge ces jeunes.

Un deux poids deux mesures, qui consiste à défendre le Gouvernement quand ça arrange, et à rejeter la faute sur lui lorsqu'il s'agit de garder bonne conscience.

Alors, que peut-on faire pour résoudre cette situation ?

Inviter chaque jeune à appeler le 115, chaque jour, et plusieurs fois par jour, dans l'espoir qu'une chambre se libère enfin pour une nuit ? Et recommencer l'opération, jour après jour, dans l'incertitude la plus totale, en croisant les doigts pour trouver une place ? C'est insensé et indigne.

Mais donc, que peut-on faire pour résoudre cette situation ?

Recevoir les associations et collectifs qui connaissent la réalité du terrain, viennent en aide aux jeunes chaque jour, et travailler avec eux pour sortir ces jeunes de la rue et d'une situation de déscolarisation ? Cela a été tenté, mais nous restons sur un échec.

Que peut-on faire ? Déposer une motion, la voter à l'unanimité, pour proposer des solutions concrètes ?

C'est ce que vous étiez censé faire, et nous attendions avec impatience, hier encore, cette fameuse motion, avant que l'on nous annonce au dernier moment que rien ne serait déposé. Notre déception est désormais à la hauteur de notre indignation.

Je rappelle la décision du Conseil d'État, en date du 3 novembre 2020, ordonnant le Département des Pyrénées-Atlantiques de poursuivre l'accueil provisoire d'un jeune, prendre en charge ses besoins alimentaires, sanitaires et médicaux, dans l'attente d'une décision du juge des enfants.

Autrement dit, la plus haute juridiction administrative a admis la protection d'un jeune, soupçonné d'être majeur, mais dont on attend la décision du juge pour reconnaître sa minorité.

Cela donne à réfléchir, tout autant que le très récent rapport de Madame Claire Hédon, Défenseur des Droits, du 3 février et intitulé « Les mineurs non accompagnés au regard du droit ». Je demande sincèrement à toutes celles et ceux qui se sentent concerné.es par la situation des mineurs isolés de

jeter un œil à ce rapport, aussi exhaustif que parlant s'agissant de la situation de ces jeunes, en France.

Le constat est tout simplement alarmant, et les préconisations sont simples : au-delà de la reprise des statistiques s'agissant des MNA, du respect de la législation s'agissant de ces jeunes, car encore trop souvent de jeunes mineurs sont maintenus en zone d'attente dans les aéroports, sont refoulés aux frontières.... La recommandation n°15 préconise que le mineur puisse bénéficier d'une présomption de minorité jusqu'à la décision judiciaire définitive, et il est demandé à ce que les départements assument la mission de mise à l'abri de ces jeunes, et prennent en charge leur scolarisation.

Ce rapport, les multiples interpellations des associations et collectifs, la détresse de ces jeunes, l'indignation des citoyennes et citoyens, doivent donc nous pousser à réfléchir très sérieusement une issue à ce problème.

Certes, vous me répondrez que le département œuvre pour les MNA, qu'il respecte la législation là où d'autres départements ne sont pas à la hauteur et ne respectent pas le droit en vigueur, mais l'on ne peut se glorifier de seulement respecter la loi.

De plus, à l'occasion de votre discours introductif, M. Lasserre, vous évoquiez la situation d'une « dizaine » de jeunes (bien qu'il s'agisse précisément de 23 jeunes), et vous êtes engagé à 2 choses :

- Mettre à l'abri ces jeunes durant la période de trêve hivernale,
- Réunir les représentants de l'État et de la Ville de Pau.

C'est d'abord un signal positif, que vous envoyez aujourd'hui, qui apparaît comme un virage, un revirement par rapport aux réponses qui sont apportées par le département depuis maintenant trois ans, et nous veillerons effectivement à ce que ces jeunes soient mis à l'abri.

Cependant, leur situation ne changera pas du tout du fait de la période de trêve hivernale. L'enfer de la rue ne s'arrêtera pas le 31 mars 2022 au soir, date de fin de période de trêve. Nous devons réfléchir à des solutions pérennes.

De plus, la mise à l'abri ne concerne pas que le logement, les différents collectifs appellent également à la scolarisation de ces jeunes, qui leur est indispensable pour s'intégrer pleinement, s'épanouir à nos côtés, comprendre et se faire comprendre ou encore rechercher un emploi.

C'est pourquoi je vous demande d'aller plus loin, d'entreprendre une politique courageuse en faveur de ces jeunes isolés.

Je vous demande donc de réunir, à nouveau, les associations et collectifs qui se battent chaque jour pour mettre en sécurité ces jeunes isolés, au-delà des représentants de l'État de la Mairie de Pau. Monsieur Lasserre, recevez-les directement, avec les élu.es de la majorité et les élu.es de l'opposition, réunissons-nous et envisageons des solutions concrètes et durables pour mettre à l'abri et scolariser ces jeunes.

Je vous le demande car je sais pertinemment que nous sommes toutes et tous autant touchés, concernés, bouleversés par cette situation, dans ce Parlement. Alors, recevez-les, recevez-nous, et ne nous contentons pas de rejeter la faute sur l'État, car si cela pourra soigner notre conscience, cela ne soignera jamais nos jeunes à la rue.

Ces jeunes qui ne demandent qu'à s'en sortir. Qui sont en danger, développant des troubles physiques et psychiques, certains ayant pu exprimer des idées suicidaires, avec un risque de retournement de la violence et de l'agressivité sur autrui, une décompensation.

Ces jeunes qui ont un réel désir d'intégration, et il n'y a qu'à observer leur assiduité aux cours de français. Ils ont également à cœur de trouver un travail, ils ont de beaux projets, font des recherches d'apprentissage en boulangerie, mécanique automobile, peinture, tapisserie, etc.

Ces jeunes ne viennent pas profiter du système, ils demandent de l'aide, de la considération, de l'humanité.

Alors, je le répète encore, s'il vous plait M. Lasserre, recevez ces jeunes et ces associations, ils ne demandent qu'à s'entretenir avec vous.

Le défi est de taille et devrait nous réunir : les mettre à l'abri, la nuit mais aussi le jour, et les scolariser.

Je sais que l'indifférence n'a pas sa place dans ce Parlement, je le sais d'autant plus qu'en décembre dernier, ici même, nous évoquions notre souci d'œuvrer pour les solidarités, en ces temps difficiles et incertains et combattre l'ignorance au-delà de nos étiquettes politiques.

Je salue d'ailleurs, M. Lasserre, la plainte que vous aviez déposé en octobre dernier, à l'encontre d'Éric Zemmour, suite à ses propos indignes contre les migrants mineurs, qui prouve et démontre votre profond attachement à cette problématique.

Je terminerai cette intervention par de très sincères remerciements, qui s'adressent d'abord aux collectifs et associations qui s'engagent auprès de ces jeunes isolés, dont Humanité Solidaire 64, le RESF (Réseau Éducation Sans Frontière), le CRDE (Collectif pour le Respect du Droit des Étrangers), la CIMADE, Médecins du Monde, les Restos du Cœur, l'Atelier Vélo participatif et solidaire à Billère...

Mais également les bénévoles, et plus simplement les habitantes et habitants qui hébergent gracieusement, avec toute l'humanité du monde, ces jeunes désespérés, bien que ce ne soit pas leur rôle.

Je les remercie pour leur travail et leur dévouement, et je souhaiterais pouvoir, bientôt, remercier le département, saluer notre action en faveur de ces jeunes que l'on a d'ores et déjà abandonné.

Je vous remercie.